

## Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** qu'une assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **assemblée** ») des actionnaires de G Mining Ventures Corp. (la « **Société** ») aura lieu à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués ci-après :

Quand	Où
Le 26 juin 2025 10 h (heure de l'Est)	5025, boul. Lapinière, bureau 1050 Brossard Québec J4Z 0N5  Vous pouvez aussi assister à l'assemblée virtuellement par webdiffusion en direct : <a href="https://meetnow.global/M6RZR52">https://meetnow.global/M6RZR52</a>

### À l'assemblée, vous serez appelé à :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeurs externes de la Société et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs;
3. élire les administrateurs suivants de la Société pour l'exercice à venir : Vincent Benoît, Pierre Chenard, David Fennell, Louis Gignac père, Louis-Pierre Gignac, Réjean Gourde, Elif Lévesque, Norman MacDonald, Jason Neal, Naguib Sawiris et Sonia Zagury;
4. examiner et, s'il est jugé opportun, adopter une résolution ordinaire approuvant, confirmant et ratifiant les règlements généraux de la Société adoptés par le conseil d'administration de la Société le 20 juin 2024, dont le texte intégral est présenté dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société ci-jointe datée du 27 mai 2025 (la « **circulaire** »);
5. examiner toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Des précisions sur les questions mentionnées ci-dessus sont fournies dans la circulaire. Les porteurs d'actions ordinaires de la Société en date du 22 mai 2025 (soit la date de clôture des registres) ont le droit de voter sur les questions soumises aux actionnaires. Les actionnaires sont priés de lire les notes figurant dans le formulaire de procuration ci-joint et de remplir, de dater, de signer et de poster le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ou de suivre les autres procédures de vote énoncées dans la circulaire.

Par ordre du conseil d'administration,

(s) *Marc Dagenais*

### **Marc Dagenais**

Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif de la Société